

**MÉMOIRE SOUMIS À LA
COMMISSION D'ORIENTATION**

Route et Piste FQSC

Novembre 2004

**PROPOSITION DE RÉFORME DES CATÉGORIES
POUR LES COUREURS MAÎTRES
(COURSES DE SANCTION FQSC)**

**Yves Nadeau, avec la collaboration de
Pierre-Étienne Grégoire pour l'ACVQ**

29 octobre 2004, Version 2

RÉFORME DES CATÉGORIES POUR LES COUREURS MAÎTRES

Introduction

Le guide des sports cyclistes, (FQSC) énonce clairement pour les coureurs **seniors** l'esprit des regroupements : *«Les coureurs seniors sont divisés en quatre sous catégories 1,2,3 et 4. Le but de cette sous catégorisation est de permettre à tous les coureurs seniors de pouvoir bénéficier d'un réseau de compétition adapté à leurs capacités, expérience et/ou état d'entraînement.»*

Ces catégories sont clairement définies : seniors 1 pour les coureurs faisant partie de groupes sportifs professionnels, seniors 2 sont ceux qui peuvent compétitionner à « armes égales » avec les seniors 1, seniors 3 « Coureurs ... dont le niveau de performance ne permet pas de **compétitionner à armes égales** avec les seniors 1 et 2 », et seniors 4 pour les coureurs seniors débutants.

Dans le cas des coureurs maîtres (30 ans et plus), ils sont partagés entre des catégories définies par l'unique critère d'âge, par tranche de 10 ans. Un tel critère ne permet pas de regrouper des coureurs de niveau équivalent. En effet, avec des tranches d'âge de 10 ans, on y retrouve de grands écarts de moyens parmi les coureurs. De plus l'âge n'est qu'un facteur parmi un ensemble de déterminants de la performance.

À l'instar de l'esprit du regroupement des coureurs d'âge senior, les maîtres devraient pouvoir bénéficier également *« ...d'un réseau de compétition adapté à leurs capacités, expérience et/ou état d'entraînement »*.

Un tel réseau de compétition adapté devrait ainsi permettre de reconnaître le **niveau de performance** relatif de chacun et de favoriser un regroupement des coureurs en conséquence. Un regroupement plus homogène est plus motivant pour tous, favorise la progression de chacun et le dépassement individuel et accroît le plaisir de courir (dans un contexte sécuritaire, bien entendu).

Par **niveau de performance**, nous suggérons un niveau tel qu'il permet aux coureurs d'une même catégorie de "compétitionner à armes égales", ce que l'on pourrait définir en cyclisme sur route comme étant la possibilité de participer activement et d'influencer le déroulement de la course, en tentant des échappées, des attaques, des chasses ou des sprints, bref, ce qui fait l'essence d'une course sur route. Pouvoir signifie avoir l'expérience, le sens tactique, l'habileté, l'état d'entraînement (fonction de la disponibilité) et surtout, la capacité physique. Ce **niveau de performance** peut être assez facilement constaté par les résultats.

En résumé, des catégories qui seraient fondées sur le niveau de performance regrouperaient des coureurs qui seraient mieux aptes à « faire la course », c'est-à-dire à y participer activement plutôt qu'à la suivre (voire, la subir).

L'objectif poursuivi par une telle réforme est, à l'instar de la déclaration de principes à l'endroit des seniors (ci-dessus) est de : ***permettre à tous les coureurs maîtres de pouvoir bénéficier d'un réseau de compétition adapté à leurs capacités, expérience et/ou état d'entraînement.***

Faits et constats

En n'étant pas essentiellement basées sur le niveau de performance, les catégories actuelles pour les maîtres présentent les inconvénients actuels :

- Il existe des disparités importantes dans les niveaux de performance entre les coureurs d'une même catégorie d'âge.
Une analyse statistique des résultats aux courses de la saison 2004 (Super Prestige et Laval) démontre que près de 80% des coureurs ayant participé à ces courses n'ont jamais obtenu un rang parmi les 10 premiers et ce, à aucune de ces courses. Une telle disparité de niveau de performance ne permet pas donc pas à une très large majorité, de compétitionner à armes égales avec les meilleurs.
- Même s'il a l'âge de la catégorie, un coureur maître donné n'est pas nécessairement compétitif ou approprié dans cette même catégorie. Un tel coureur peut être surclassé par les autres; c'est un coureur qui, par exemple, se fera larguer de temps à autre ou même régulièrement (selon le parcours, la distance, etc). À l'opposé, on pourra retrouver un coureur sous classé par rapport aux autres; celui-ci dominera nettement dans sa catégorie actuelle. Par exemple, on retrouve 5% à 10% des coureurs qui sont largement et nettement dominants dans toutes les courses. Soit, il n'y aura jamais plus de 3 places sur le podium; n'empêche il est anormal que ce soit toujours les mêmes d'une course à l'autre.
- Rigidité du critère d'âge. Ce critère on ne peut plus objectif a sa contrepartie négative. L'avancement en âge signifie quasi-automatiquement être de moins en moins compétitif dans sa catégorie jusqu'au changement de décennie. Par exemple, nous retrouvons des Maîtres A au sommet de leur forme, issus il y a peu de temps des rangs seniors 1-2 concourir contre des coureurs avoisinant la quarantaine.
- On constate aussi que les vitesses de course (temps des gagnants) sont parfois très peu différentes pour les maîtres A et B, ce qui signifie que les meilleurs coureurs B pourraient facilement courir avec un bon nombre de coureurs A.

Ces disparités importantes se traduisent elles-mêmes par plusieurs inconvénients :

- Faible dynamique de course où quelques coureurs très dominants sont constamment marqués.
- Passivité (forcée) de certains coureurs qui n'ont pas les moyens d'initier avec succès des choses. Ce qui peut apparaître comme de la passivité des coureurs, un manque d'audace, d'initiative, de volonté, ou une approche très défensive est souvent en fait le reflet d'un manque de capacité.

- Démotivation pour les coureurs dominés puisque leurs efforts sont voués à l'échec.
- Découragement pour certains coureurs qui ont peine à suivre ou qui n'ont aucun plaisir à « subir » la course.
- N'incite pas l'adhésion de nouveaux coureurs à tenter l'expérience de la compétition puisqu'ils ne sont pas certains d'être compétitifs dans leur catégorie d'âge.

Le surclassement est permis pour les maîtres, mais non l'inverse (le sous-classement). Par exemple, un coureur A peut opter pour une licence 1-2, ou un B ou C peut courir avec les sen. 3-4. Ou encore un B courir avec les A. Les seniors par contre peuvent courir sous classés, c'est-à-dire prendre une licence sen. 3-4, alors qu'ils sont de niveau 1-2. Rappelons qu'il y a quelques années, les sen. 3 accumulaient des points selon leurs rangs qui les obligeaient à partir d'un seuil à courir avec les sen. 2.

On peut affirmer, statistiques à l'appui, que l'on permet déjà une forme de sous classement chez les meilleurs maîtres. En effet, certains coureurs A ont un niveau de performance pour rivaliser de fait avec les meilleurs sen. 1-2 du Québec; il se retrouvent ainsi fortement dominants dans leur catégorie d'âge (30-39 ans).

Les coureurs C forment de très petits pelotons actuellement, par comparaison aux A ou B. Une reclassification favoriserait un regroupement mieux équilibré où des C actuels se retrouveraient avec des B moins forts, ce qui constituerait un peloton plus important et encore plus homogène.

Dès que le parcours est minimalement sélectif, les pelotons rétrécissent (même pour un championnat provincial) car certains coureurs trop "justes" se découragent d'y participer, sachant qu'à la première difficulté, ils seront largués et se retrouvent à faire un clm, ce qui on en conviendra, est un autre type d'épreuve. Cela démontre que les regroupements actuels ne sont pas suffisamment homogènes.

Pour les seniors, on a déjà prévu des divisions 1-2 et 3-4, basées sur des niveaux de performance, ce qui est certainement mieux avisé que les séparer 20-25 ans et 25-30 ans, par exemple. Si le nombre le justifiait, on séparerait les sen. 3 des sen. 4, par exemple.

Le vieillissement démographique accroîtra en proportion le nombre de coureurs d'âge maître au Québec dans les prochaines années. Cela permettra de soutenir un réseau de compétition majeur avec des regroupements appropriés au niveau de ces coureurs. Ce qui n'est pas envisageable ailleurs au Canada et même dans plusieurs états américains faute de coureurs en nombre suffisant. Rappelons que les maîtres financent par leurs cotisations et leurs frais d'inscription les catégories développement et élite, ce qui en soit est tout à fait compréhensible et acceptable. L'ACVQ compte déjà près de 400 membres.

Comparaisons

Une analogie peut certainement être faite avec d'autres sports. Par exemple, en vélo de montagne, il y a les catégories Senior Élite, Senior Expert, Senior Sport, Maîtres Expert, 30-39, Maîtres Sport 30-39, Maîtres Expert 40-49, Maîtres 50 et +. Les catégories d'âge sont ainsi subdivisées pour les maîtres jusqu'à 50 ans) selon le niveau de performance.

En course à pied et triathlon, il est d'usage pour les classements de séparer les participants en strates d'âge de 5 ans. Les regroupements ont toutefois beaucoup moins d'importance que pour les courses cyclistes en peloton.

En patinage de vitesse, les seniors (>18 ans) sont divisés, selon des standards de temps précis à certaines distances, en 4 niveaux : Élite, Compétition, Développement et Classe ouverte. L'âge n'entre pas en ligne de compte.

Expériences ailleurs

En Europe, le regroupement par niveau (habileté) est courant. Par exemple, en France et en Angleterre, les catégories d'âge n'existent pas à partir de 19 ans. Par exemple, en France, les catégories sont : départementale, régionale, nationale, élite 3, élite 2, élite 1. En Angleterre ce sont les catégories : élite 1, élite 2, 1, 2, 3, 4. Lorsque suffisamment de points sont accumulés par le coureur, il avance dans la catégorie suivante. En Colombie-Britannique, il y a des sous catégories basées sur le niveau des maîtres (1 à 4). Aux Etats-Unis, en Australie et en Nouvelle-Zélande, les catégories d'âge sont de 5 ans.

Options de réforme

Les options de réforme doivent être évaluées en tenant compte entre autres de l'impact sur le travail des commissaires et des organisateurs. Il ne faudrait pas en effet alourdir leurs tâches avec des départs séparés additionnels et donc des classements additionnels. Une réforme de catégories ne devrait pas être préjudiciable à quiconque voudrait courir à l'extérieur du Québec. La licence UCI n'en serait pas affectée, mais il s'agirait d'un regroupement utile pour les courses au Québec seulement, avec une règle d'équivalence pour les coureurs venant de l'extérieur.

A- Catégories d'âge de 5 ans

Des tranches d'âge de 5 ans comme on retrouve dans d'autres sports (course à pied, triathlon, etc.) et dans d'autres pays, réduiraient quelque peu les disparités mais cette option n'est pas envisageable compte tenu du nombre de coureurs impliqués. Cela se traduirait par une démultiplication des pelotons. S'oppose au critère de simplicité pour les organisateurs et les commissaires. De toute façon, la performance relative n'est que partiellement corrélée avec l'âge; bien d'autres facteurs entrent en ligne de compte.

B- Subdiviser les catégories d'âges par des niveaux de performance

Comme en vélo de montagne, subdiviser les catégories d'âges en deux niveaux de performance « sport » et « expert ». Bien que ce soit une bonne piste de réforme, de maintenir des catégories d'âge pose aussi le problème de multiplier les (petits) pelotons, ce qui amène les mêmes inconvénients que les sous catégories d'âge de 5 ans.

Contrairement au vélo de montagne, qui est un sport qui se court davantage individuellement, la difficulté se pose quant au regroupement pour les courses sur route, car l'enjeu n'en est pas un seulement de classement, mais aussi d'organisation.

C- Permettre le sous-classement

Le sous-classement est accepté dans les catégories de développement, sur une base d'exception. De plus, même les seniors bénéficient de cette option en ayant la possibilité de courir sen. 3-4 plutôt que sen. 1-2 et ce, même s'ils sont de calibre pour rivaliser avec les sen. 1-2. En outre, c'est au choix du coureur; il n'a pas à demander cette autorisation à la fédération.

En permettant le sous-classement aux maîtres, cela permettrait aux maîtres de courir dans une catégorie correspondant mieux à leur niveau de performance. Par contre, le sous-classement ne pourrait être maintenu pour un coureur qui deviendrait ainsi trop dominant dans sa nouvelle catégorie. Par exemple, après avoir accumulé un certain nombre de points, ce coureur devrait alors être reclassé.

Cette option a le mérite d'imposer le minimum de changements par rapport à la situation actuelle. En contrepartie, cette option a peu de chances d'induire une meilleure dynamique de course, en ne changeant la composition des groupes que de façon marginale.

D- Diviser les catégories pour les coureurs maîtres selon leurs niveaux de performance, sans égard à l'âge

Ces divisions de catégories existent déjà selon ce critère pour les seniors. Il suffit d'appliquer la même logique pour les coureurs plus âgés et d'avoir la continuité pour tous les coureurs adultes. Cette approche permet le mieux également d'offrir un réseau de compétition adapté aux capacités, à l'expérience et à l'état d'entraînement des coureurs maîtres.

Proposition et modalités d'application

Remplacer les catégories d'âge pour les maîtres par des catégories basées sur des niveaux de performance, soit, pour illustration, par des divisions M1-M2-M3-M4 (vers la moins forte). Ces nouvelles catégories définiraient les nouveaux regroupements des départs de course, ainsi que les classements FQSC.

La reclassification initiale proposée pourrait être basée sur les résultats de la dernière saison aux classements Super Prestige et aux circuits régionaux. La décision appartiendrait néanmoins au coureur. Par exemple, un coureur pourrait toujours accepté d'être "surclassé", i.e. dans une division plus forte (et continuer de subir la course ...).

Un autre coureur pourrait se retrouver "sousclassé" s'il choisit une division trop faible. Par contre, il y aurait un mécanisme de promotion automatique à la prochaine division, si le coureur accumule un certain nombre de points attribués aux 3 ou 5 premières positions des courses. Par exemple, s'il a accumulé au 15 juillet ce nombre maximal de points, il ne peut plus courir dans cette division. Si ce nombre de points est accumulé plus tard dans la saison, alors il est promu la saison suivante. Les coureurs A actuellement très dominants seraient invités à compétitionner avec les sen. 1-2 plutôt qu'en M1.

À l'inverse, des coureurs qui se font larguer systématiquement (qui ne peuvent finir avec le peloton) dans toutes les courses, ou certaines courses qui comportent quelques difficultés devraient pouvoir compétitionner dans une division moins forte. Pour une course contre-la-montre, un indice d'un coureur surclassé est celui qui accuse un écart très significatif par rapport au temps du premier (ou par rapport à la moyenne des 3 premiers par exemple), soit par exemple 15 % ou 20 %).

Avantages de la réforme

- Former des pelotons plus homogènes, indépendamment de l'âge des participants.
- Créer des conditions de course plus animées où plus de coureurs ont les moyens de prendre des initiatives en course.
- Entretenir l'intérêt pour des coureurs vieillissants et accroître pour tous le plaisir de courir.
- Stimuler la participation de coureurs qui délaissent le sport parce qu'ils ne sont plus aussi compétitifs, ou attirer de nouveaux participants.
- Des pelotons plus homogènes signifient habituellement plus sécuritaires.
- Offrir le choix au coureur de faire partie d'un peloton où il se sent plus à l'aise et qui corresponde mieux à ses capacités et à ses objectifs.
- Permet de mieux équilibrer le nombre de coureurs par catégorie.
- Conserve aux coureurs maîtres de 30 ans et plus d'avoir leurs propres catégories, plutôt qu'être regroupés avec des plus jeunes de 19 à 29 ans dont les objectifs et approche de la course peuvent être différents.
- Le système actuel de pointage pourrait servir au suivi pour le passage à une autre division. Un coureur qui ne se conformerait pas aux règles de passage à une autre division ne serait plus classé (aucun point) dans sa division d'origine.
- Ne complique pas l'organisation des courses, ni le travail des officiels.
- N'affecte pas la licence UCI et les catégories pour les courses hors Québec.

Version 2, 2004-10-29